

27ème Rallye National Vosgien



Sébastien Ogier
Vainqueur 2011

21/22/23 Septembre 2012

Coupe de France
des Rallyes

REGLEMENT

FFSA
RALLYE

Engagements
N.P.E.A. acceptés

Coefficient 4

Conseil Général
VOSGES

commune de
Saint-Nabord

FRA Transport
Service
Presse

CITROËN ANOTIN REMIREMONT
LES BRUYERES
88200 REMIREMONT
Tél. 03.29.23.29.45

thiriet
Les surgelés à ma façon

Team
Revo 6
Techno-plus.eu

BONNOT

Centre Auto
Vente & Pneu
Accessoires
Compétition
Tuning
Stan VRANJAC
AUTO RACING
Diffusion

RENAULT
REMIREMONT

SECURITEST
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
BRUYERES & GERARDMER

La Région
Lorraine

27^{ème} RALLYE
NATIONAL VOSGIEN
21/22/23 SEPTEMBRE 2012

1^{ère} division Coefficient 4

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Le 30/07/2012
Ouverture des engagements :	Le 30/07/2012
Clôture des engagements :	Le 10/09/2012 à minuit
Parution du road book :	Le 15/09/2012 à 9 h 00
Disponible chez :	AUTO RACING DIFFUSION à Saint Nabord à partir du samedi 15/09/2012 de 9 h 00 jusqu'à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00 le dimanche 16/09/2012 de 13 h 30 à 15 h 30 uniquement
Dates et heures des reconnaissances :	Le 15/09/12 de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 22 h 00 Le 16/09/12 de 14 h 00 à 19 h 00 Le 20/09/12 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 22 h 00 Le 21/09/12 de 9 h 00 à 12 h 00
Vérifications des documents :	Le 21/09/2012 de 13 h 00 à 17 h 45 Chez Auto Racing Diffusion à Saint Nabord
Vérifications des voitures :	Le 21/09/2012 de 13 h 15 à 18 h00 Chez Revo6 à Saint Etienne les Remiremont
Heure de mise en place du parc de départ	13 h 15 au Centre Socio Culturel de Saint-Nabord
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs :	Le 21/09/2012 à 17 h 00 au Centre Socio Culturel de Saint Nabord
Publication des équipages admis au départ :	Le 21/09/2012 à 19 h00
Publication des heures et ordres de départ de la 1 ^{ère} étape :	Le 21/09/2012 à 19 h00
Briefing des pilotes :	Briefing remis contre émargement au contrôle administratif
Départ de la 1 ^{ère} voiture du parc fermé :	Etape 1 : Le 21/09/2012 à 20 h 00 au Centre Socio Culturel de Saint Nabord Etape 2 : Le 22/09/2012 à 8 h 00 au Centre Socio Culturel de Saint Nabord
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture au parc fermé :	Étape 1 : Le 21/09/2012 à 22 h 48 au Centre Socio Culturel de Saint Nabord Etape 2 : Le 22/09/2012 à 19h33 au Centre Socio Culturel de Saint Nabord

Publication du classement provisoire de la 1^{ère} Etape
et de l'ordre de départ de la 2^{ème} Etape :

Le 22/09/2012
1 h après arrivée de la dernière auto
au Centre Socio Culturel de Saint-Nabord

Publication du classement provisoire

Etape 2 : Le 22/09/2012
½ h après arrivée de la dernière auto
au Centre Socio Culturel de Saint Nabord

Vérifications finales :

Le 22/09/2012 Chez Auto Racing Diffusion à Saint Nabord

Publication du classement final définitif:

½ h après l'arrivée de la dernière voiture au parc fermé
situé au Centre Socio Culturel de Saint Nabord

Remise des prix :

Le 22/09/2012 ½ h après l'affichage du classement final
officiel au Centre Socio Culturel de Saint Nabord

Tableau(x) d'affichage :

Au Centre Socio Culturel de Saint-Nabord et au Parc d'Assistance à Eloyes

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'association sportive A.S.A.C. VOSGIEN, en qualité d'organisateur administratif, organise les 21/22/23 septembre 2012, avec le concours :

- de la commune de Saint Nabord
- du Conseil Général des Vosges
- du Conseil Régional de Lorraine
- ainsi que des municipalités traversées

LE 27^{ème} RALLYE NATIONAL VOSGIEN

Le présent règlement est en cours d'enregistrement à la FFSA

Comité d'organisation :

Président : François NASAZZI

Membres : Membres de l'A.S.A.C. VOSGIEN

Secrétariat du rallye :

Romain SEGUIN
100 Les Chênes 88340 LE VAL D'AJOL
Port. Romain : 06 10 69 45 84 (engagements)
Téléphone/Fax siège social (HR) : 03 29 32 47 37
Courriel : asacvosgien@free.fr

Permanence du rallye :

Centre Socio Culturel de Saint Nabord
Vendredi 21/09/2012 de 13 h 00 à 00 h 00
Samedi 22/09/2012 de 7 h 30 à 0 h 00

Organisateur technique :

ASAC VOSGIEN
1 route de Launot
88340 LE VAL D'AJOL

1.1P. Officiels du rallye :

	ASA	Licence
• OBSERVATEUR F.F.S.A.		
• PRESIDENT DU COLLEGE :		
• MEMBRES DU COLLEGE :		
• DIRECTEUR DE COURSE :		
• DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT :		

• OBSERVATEUR F.F.S.A.	Etienne FORGET	
• PRESIDENT DU COLLEGE :	Jean Charles BIDAL	0305 1625
• MEMBRES DU COLLEGE :	Patrice COTTET	0305 8012
	Bernard BUSSEREAU	0306 1503
• DIRECTEUR DE COURSE :	Daniel BLANQUIN	0319 1941
• DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT :	Thierry COURANT	0409 16140

•	ADJOINTS A LA DIRECTION DE COURSE	Nicolas BOURGON Jan Hug HAZARD Hubert BENOIT	0204 0304 0411	168167 1505 3617
•	DIRECTEURS DE COURSE DELEGUES AUX EPREUVES SPECIALES :	Olivier DEVAUX Patrick JOVE Manuela SCHWALLER Franck MADER Sandrine LONGONI Jean Claude HUMBERT	0314 0203 0307 0319 0101 0302	1751 128187 148486 187564 42411 21139
•	DIRECTEUR DE COURSE VOITURE 00	Michel LEONATE	0319	12848
•	COMMISSAIRES TECHNIQUES	Resp. Hervé CUNY Christian BONIN Denis DERCHE Gérard PROTOIS Emile TENA 6 ^{ème} en cours	0304 0318 0314 0304 0312	33001 1188 33547 1906 124058
•	CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :	Elisabeth LOUIS Germain CHIPPAUX Monique FRANCE	0313 0409 0409	1287 1299 29181
•	JUGES DE FAIT :	Albert SCHAEERRER Gérald LAURENT	0307 0314	1561 2310
•	CHRONOMETREURS :	Gérard PEUREUX Odile PEUREUX Denis PARMENTIER Claude BRANDENBERG Christian GERMAIN Michel VIEUXMAIRE	0304 0302 0305 0312 0312 0305	11719 11716 46842 19522 12893 30029
•	RESPONSABLE COMMISSAIRE :	Thierry FLIN	0314	202857
•	RESPONSABLE INFORMATIQUE :	David GUIBLAIN	0418	134494
•	RESPONSABLE SECURITE :	Frédéric PETITJEAN	0314	42992
•	RESPONSABLE DU MATERIEL :	Fabrice VAN WONTERGHEM	0314	1183
•	DEPANNEUSES :	Carrosserie VILLEMIN – Eloyes Garage du Saint Mont – St Etienne les Remiremont Carrosserie Millet - Remiremont		
•	MEDECIN CHEF :	Dr Gilles DARDENNE – Dr Claire POUTOT- Dr Jérôme TISSERAND – Dr Jean Paul DIDELOT		
•	RELATIONS AVEC LA PRESSE :	Emmanuel PIERRAT	0314	130980
•	VEHICULE DAMIER :	Emmanuel PIERRAT Dr Emilie BOUR Bernard COUSIN	0314 0318	130980 6379
•	VEHICULE TRICO :	Alain VOILLAT François NASAZZI	0405 0314	1912 11062

1.2P. Eligibilité :

- Le 27^{ème} rallye national vosgien (**ouvert au N.P.E.A**) compte pour :
- LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2013 1^{ère} division Coefficient 4
 - LE CHALLENGE DES RALLYES DU COMITE REGIONAL LORRAINE ALSACE
 - LE CHALLENGE DE L'A.S.A.C. VOSGIEN
 - LE CHALLENGE DES 4 NATIONAUX
 - Le TROPHEE PIRELLI

1.3P. Vérifications :

Les équipages engagés seront convoqués aux **vérifications administratives** qui auront lieu chez **Auto Racing Diffusion à Saint Nabord, le vendredi 21 Septembre 2012 de 13 h 00 à 17 h 45.**

A l'issue des **vérifications techniques**, qui auront lieu **le vendredi 21 Septembre 2012 de 13 h 15 à 18h00 Chez Revo6 à Saint –Etienne les Remiremont**, les voitures devront obligatoirement se rendre au parc fermé gardé, au Centre Socio Culturel de Saint-Nabord (service de surveillance).

Les vérifications finales seront effectuées chez Auto Racing Diffusion à Saint Nabord.
Prix du taux horaire de la main d'œuvre = 45 €TTC/heure

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement – inscriptions :

Toute personne qui désire participer au 27° Rallye National Vosgien doit adresser à :

Romain SEGUIN

100 les chênes

88340 Le VAL-D'AJOL

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée,
avant le lundi 10/09/2012 à minuit (cachet de la poste faisant foi) .

Les chèques seront encaissés à partir du lundi 24 septembre 2012.

Le nombre d'engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.10P.

Le nombre des engagés au 27° Rallye National Vosgien est fixé à 120 voitures maximum. Dans le cas où le nombre des engagés au 1° Rallye National Vosgien VHC (10 voitures), du 1^{er} Rallye National Vosgien Classic (5 voitures) et du 1^{er} Rallye National Vosgien VHRS (35 voitures) ne serait pas atteint, **le nombre des engagés au 27° Rallye National Vosgien Vosgien sera augmenté sans toutefois que le total des 4 rallyes ne dépasse 170 voitures.** Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.1P. Concurrents admis :

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.1.11.1P. Les droits d'engagement :

TARIF	530 €
1 concurrent A.S.A.C. Vosgien (Pilote ou Copilote)	500 €
2 concurrents A.S.A.C. Vosgien (Pilote + Copilote)	470 €
Sans publicité	1060 €

3.1.12P. La demande d'engagement :

Ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque établi à l'ordre de l'A.S.A.C. VOSGIEN)

IMPORTANT : Merci de joindre à votre demande d'engagement :

- la photocopie des permis des deux membres de l'équipage

- la photocopie des licences des deux membres de l'équipage
- l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture

La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail.

Les forfaits devront être déclarés obligatoirement **PAR ECRIT** au siège de l'ASA ou par mail à : asavosgien@gmail.com pour le **samedi 15 septembre 2012 dernier délai**.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les non présentés et non excusés aux vérifications. Pour les excusés, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

La retenue sera de : 30% pour les demandes de forfait reçues 8 jours et plus avant le rallye et de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Merci de votre compréhension.

3.2P. Equipages :

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.2.9P. Le port du casque et du rft (Hans) est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres avant le ch. précédent le départ d'une ES, et après le point stop d'une ES est accordée.

3.3P. Ordre de départ :

Conforme au règlement standard F.F.S.A

La 1^{ère} voiture du Rallye National Vosgien partira 15 minutes après le dernier concurrent Classic.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. Voitures autorisées :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.1.1.P Vitres

Voir annexe 2 de la réglementation standard F.F.S.A

4.2P. Pneumatiques :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3P. Assistance :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance ne sera autorisée qu'au parc d'assistance.

Pour chaque équipage, il ne sera admis **qu'un véhicule d'assistance dans le parc**.

Pour y accéder, il devra impérativement être **muni de sa plaque assistance et de son sticker Assistance collé au pare brise**. Il aura l'obligation de respecter strictement le code de la route.

Important : Vendredi 21/09 : Etape 1 : Le parc d'assistance de ELOYES / ZI de la Plaine 2 étant restreint, le véhicule d'assistance admis aura l'obligation d'évacuer le dit parc 10 minutes après la fin de son intervention. Des vérifications seront effectuées par les juges de faits.

Un parc remorques est prévu à Saint Nabord, parking du stade, à proximité du Garage Auto Racing.

Les remorques, ainsi que tout autre véhicule seront interdites dans le parc d'assistance : le non respect de cette interdiction sera sanctionné d'une pénalité en temps.

4.3.2.1P. Parc d'assistance

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut pas dépasser 30 km/h sous peine de pénalité appliquée par les commissaires sportifs.
- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture (minimum 3m x 5m).
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

- Aucun véhicule ne devra stationner sur les pelouses d'entreprises ou terrains annexes **sous peine d'exclusion immédiate** de la compétition sans remboursement des droits d'engagement.

Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions. Les commissaires y seront également habilités.

4.3.2.3P. La pénalité par défaut d'extincteur, de bâche, de piquetage au sol, dans les parcs est de 200 euros.

4.3.5P. Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de freins, ou pour toute autre raison.

4.6P. Plaques d'immatriculation :

- Voir la nouvelle réglementation de Juin 2012 Annexe 1

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description :

Le 27^{ème} Rallye National Vosgien représente un parcours de 480,000 km. Il est couru en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de **157 km.**

Les épreuves spéciales, sont les suivantes :

E.S 1/3/6/9	4 × 14.600	= 58.400 km
E.S 2/4/7/10	4 × 16.100	= 64.400 km
E.S 5/8/11	3 × 11.400	= 34.200 km

6.2P. Reconnaissances :

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu :

Le samedi 15/09/2012 de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 22h 00.

Le dimanche 16/09/2012 de 14 h 00 à 19 h 00.

Le jeudi 20/09/2012 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 22 h 00

Le vendredi 21/09/2012 de 9 h 00 à 12 h 00

Elles devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et dans le strict respect du Code de la route comportant notamment l'interdiction du bruit et de la vitesse afin de ne pas gêner les riverains.

Les concurrents auront obligation d'apposer sur le pare-brise de leur véhicule, en haut et à droite, un sticker de contrôle de reconnaissance, qui leur sera remis en même temps que le road book.

3 passages seulement seront autorisés dans chacune des spéciales à reconnaître, des contrôles seront effectués.

Nous vous signalons que nous serons particulièrement intransigeants lors des contrôles que nous effectuerons pendant les reconnaissances. Un carton de pointage sera remis lors de la distribution des road book. Ce dernier devra être rendu lors des vérifications administratives.

Les reconnaissances effectuées en dehors des jours et heures autorisés ou le non respect du nombre maximum de passages seront sanctionnés comme suit : Départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement et demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Les 3 pénalités sont cumulées.

Autres infractions :

1^{ère} infraction : selon gravité 1 ou 3 minutes de pénalité ou départ refusé ou et amende du montant de l'engagement

2^{ème} infraction : départ refusé, demande de sanction à la FFSA - amende du double du montant de l'engagement.

LES 3 PENALITES SONT CUMULEES

6.3P. Carnet de contrôles :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4P. Circulation :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. Dispositions générales relatives au contrôle :

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Signes distinctifs des commissaires :

Les commissaires de route et chefs de poste seront vêtus de chasubles portant la mention Commissaire ou Chef de Poste.

7.3P. Contrôles de passage (CP) – Contrôles horaires (CH) – Exclusion :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4P. Contrôle de regroupement :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5P. Epreuves spéciales (ES) :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5.17P. Sécurité des concurrents

7.5.17.1P. Chaque voiture concurrente doit transporter un triangle rouge réfléchissant qui, en cas d'arrêt de la voiture pendant une épreuve spéciale, devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible, à 50 mètres au moins en amont de la voiture, afin d'avertir les pilotes suivants. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications. La non observation de cette règle entraînera pour l'équipage une pénalité financière qui sera à la discrétion du Collège des commissaires sportifs.

7.5.17.2P. Une Croix Rouge et un signe OK vert seront distribués séparément aux équipages qui devront impérativement, pour des raisons de sécurité, les placer à portée de main. Ces documents devront être restitués à l'organisateur à la fin du rallye, au véhicule damier ou au commissaire le plus proche en cas d'abandon. (**impératif**)

7.5.17.3P. Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc.), ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la direction de course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas côtés, est possible. En aucun cas, l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.6P. Parc fermé :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A et au règlement de la COUPE DE FRANCE DES RALLYES

ARTICLE 10P. PRIX

		1°	2°	3°	4°
SCRATCH		650 €	450 €	300 €	100 €
GROUPEs	de 1 à 10 partants	250 €	-	-	-
	de 11 à 20 partants	250 €	100 €	-	-
	20 et + de 20 partants	250 €	125 €	75 €	-
CLASSEs	de 1 à 5 partants	engagement payé	-	-	-
	de 6 à 10 partants	engagement payé	250 €	-	-
	de 11 à 17 partants	engagement payé	275 €	135 €	-
	18 et +de 18 partants	engagement payé	290 €	160 €	100 €

Dans les groupes comme dans les classes, s'il n'y a qu'un seul partant, la prime sera divisée par 2
(Valable également pour la coupe des Dames)

COUPE DES DAMES 1^{er} équipage 100% féminin engagement payé

COMMISSAIRES 3 coupes ou prix seront distribués au sort

COUPES au SCRATCH – GROUPEs – CLASSEs

ETAPE 1 : 114,000 km dont 30,700 km d'ES

ETAPE 2 : 366,600 km dont 126,300 km d'ES

TOTAL PARCOURS : 480,600 km

TOTAL ES : 157,000 km soit 32,66 %

**Ouvert aux concurrents étrangers,
Epreuve inscrite en N.P.E.A**

**Toutes les infos sur :
www.asacvosgien.com**

TIMING

	ETAPE 1	Temps Imparti	KMS Partiel	KMS Total	Horaire 1 ^{ère} Voiture	Horaire dernière Voiture
	1^{ère} SECTION					
CH 0A	DEPART CSC ST NABORD		00.000	00.000	20 H 00	22 H 49
CH 0B	ENTREE ASSISTANCE ELOYES	12'	06.600	06.600	20 H 12	23 H 01
CH 0C	SORTIE ASSISTANCE ELOYES	15'			20 H 27	23 H 16
CH 1	ES 1	25'	19.800	26.400	20 H 52	23 H 41
	NEUTRALISATION	3'			20 H 55	23 H 44
ES1	DEPART		00.200	26.600		
	ARRIVEE		14.600	41.200		
	POINT STOP		00.200	41.400		
	ES 2	60'	33.400	74.800	21 H 55	00 H 44
	NEUTRALISATION	3'			21 H 58	00 H 47
ES 2	DEPART		00.100	74.900		
	ARRIVEE		16.100	91.000		
	POINT STOP		00.500	91.500		
CH 1A	ENTREE PARC FERME FIN 1 ^{ère} ETAPE	50'	22.500	114.000	22 H 48	01 H 37
	POINTAGE EN AVANCE AUTORISE					

	ETAPE 2	Temps Imparti	KMS Partiel	KMS Total	Horaire 1 ^{ère} Voiture	Horaire dernière Voiture
	2^{ème} SECTION					
CH 2B	DEPART CSC ST NABORD		00.000	00.000	8 H 00	10 H 49
CH 2C	ENTREE ASSISTANCE - ELOYES	12'	06.000	06.000	8 H 12	11 H 01
CH 2D	SORTIE ASSISTANCE - ELOYES	25'			8 H 37	11 H 26
CH 3	ES 3	25'	19.800	25.800	9 H 02	11 H 51
	NEUTRALISATION	3'			9 H 05	11 H 54
ES 3	DEPART		00.200	26.000		
	ARRIVEE		14.600	40.600		
	POINT STOP		00.200	40.800		
CH 4	ES 4	60'	33.400	74.200	10 H 05	12 H 54
	NEUTRALISATION	3'			10 H 08	12 H 57
ES 4	DEPART		00.100	74.300		
	ARRIVEE		16.100	90.400		
	POINT STOP		00.500	90.900		
CH 5	ES 5	30'	06.900	97.800	10 H 38	13 H 27
	NEUTRALISATION	3			10 H 41	13 H 30
ES 5	DEPART		00.100	97.900		
	ARRIVEE		11.400	109.300		
	POINT STOP		00.200	109.500		
CH 5A	ENTREE REGROUPEMENT - ST NABORD	30'	12.700	122.200	11 H 11	14 H 00
	3^{ème} SECTION					
CH 5B	SORTIE REGROUPEMENT ST NABORD	45'			11 H 56	14 H 45
CH 5C	ENTREE ASSISTANCE ELOYES	12'	06.000	128.200	12 H 08	14 H 57
CH 5D	SORTIE ASSISTANCE ELOYES	40'			12 H 48	15 H 37
CH 6	ES 6	25'	19.800	148.000	13 H 13	16 H 02
	NEUTRALISATION	3'			13 H 16	16 H 05
ES 6	DEPART		00.200	148.200		
	ARRIVEE		14.600	162.800		
	POINT STOP		00.200	163.000		
CH 7	ES 7	60'	33.400	196.400	14 H 16	17 H 05
	NEUTRALISATION	3'			14 H 19	17 H 08

ES 7	DEPART		00.100	196.500		
	ARRIVEE		16.100	212.600		
	POINT STOP		00.500	213.100		
CH 8	ES 8	30'	06.900	220.000	14 H 49	17 H 38
	NEUTRALISATION	3'			14 H 52	17 H 41
ES 8	DEPART		00.100	220.100		
	ARRIVEE		11.400	231.500		
	POINT STOP		00.200	231.700		
CH8A	ENTREE REGROUPEMENT - ST NABORD	30'	12.700	244.400	15 H 22	18 H 11
	4ème SECTION					
CH 8B	SORTIE REGROUPEMENT - ST NABORD	45'			16 H 07	18 H 56
CH 8C	ENTREE ASSISTANCE - ELOYES	12'	06.000	250.400	16 H 19	19 H 08
CH 8D	SORTIE ASSISTANCE - ELOYES	40'			16 H 59	19 H 48
CH 9	ES 9	25'	19.800	270.200	17 H 24	20 H 13
	NEUTRALISATION	3'			17 H 27	20 H 16
ES 9	DEPART		00.200	270.400		
	ARRIVEE		14.600	285.000		
	POINT STOP		00.200	285.200		
CH 10	ES 10	60'	33.400	318.600	18 H 27	21 H 16
	NEUTRALISATION	3'			18 H 30	21 H 19
ES 10	DEPART		00.100	318.700		
	ARRIVEE		16.100	334.800		
	POINT STOP		00.500	335.300		
CH11	ES 11	30'	06.900	342.200	19 H 00	21 H 49
	NEUTRALISATION	3'			19 H 03	21 H 52
ES11	DEPART		00.100	342.300		
	ARRIVEE		11.400	353.700		
	POINT STOP		00.200	353.900		
CH11A	ENTREE PARC FERME - ST NABORD	30'	12.700	366.600	19 H 33	22 H 22
	POINTAGE EN AVANCE AUTORISE					

EMI

**Equipelement Maintenance
Industrie - Fougerolles**

TME

**Trans Meubles Est
Gondrecourt**